

Qu'est-ce que la Déclaration Sociale Nominative (DSN) ?

Jusqu'à présent, les entreprises devaient fournir de nombreuses déclarations sociales à différents organismes à des échéances diverses, pour des données parfois similaires.

La DSN simplifie leurs démarches administratives en exploitant un flux unique envoyé via le logiciel de paie de l'entreprise ou du tiers déclarant.

Les informations recueillies sont ensuite transmises aux organismes de protection sociale publics ou privés.

Dans ce cadre, Swiss Life a fait évoluer nos outils et pratiques pour simplifier les déclarations de nos entreprises clientes, souscriptrices de contrats collectifs.

Fonctionnement général :

La DSN est basée sur des transmissions mensuelles de données ainsi que des signalements d'événements qui permettent de simplifier et sécuriser la communication et l'enregistrement des informations de l'entreprise.

Elle s'appuie sur l'acte de paie : c'est une « photo » en fin de mois à l'issue des opérations de paie.

Elle s'effectue par voie électronique à destination d'un point de dépôt unique en fonction du régime des salariés concernés.

La fiche de paramétrage :

Les entreprises ou tiers déclarants utilise une fiche de paramétrage de leur logiciel de paie pour que ce dernier émette des DSN à destination des compagnies d'assurance.

La fiche de paramétrage est un document normalisé qui contient le code organisme du destinataire, les références des contrats ainsi que les éléments nécessaires au paramétrage de leur logiciel de paie.

La demande de fiche de paramétrage doit être faite par l'entreprise ou le tiers déclarant, à condition d'être bien inscrit préalablement à la DSN sur les portails dédiés : www.net-entreprises.fr, ou www.msa.fr pour les salariés du régime agricole.

Swiss Life met à disposition de ses clients, via ces mêmes portails, une seule fiche de paramétrage par établissement (par n° SIRET), quel que soit le nombre de contrat souscrits par celui-ci.

Le paramétrage est alors soit géré directement par l'entreprise ou le tiers déclarant, soit par l'éditeur du logiciel de paie.